



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

1

MOTION

Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse

Projet de loi 7302

Luxembourg, le 5 juillet 2018

Dépôt Françoise Hetto

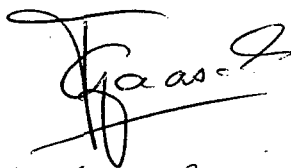
Groupe politique CSV

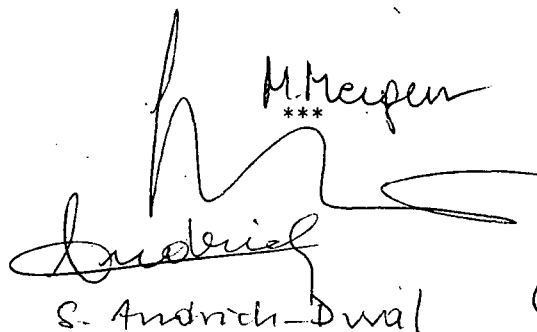
La Chambre des Député-e-s :

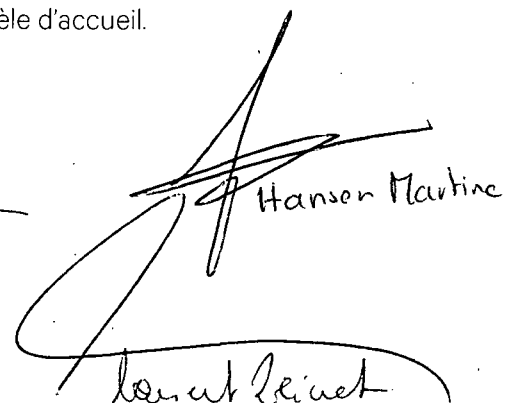
- Constatant qu'il persiste une augmentation continue de la demande de places en structures d'accueil ;
- Notant que le projet de loi sous référence crée un nouveau modèle d'accueil ayant pour objet de compléter l'offre existante constituée par les structures d'éducation et d'accueil et les assistants parentaux ;
- Considérant que les nouvelles structures initiées par le projet de loi sont soumises à des obligations et charges différentes en matière de qualification et d'expérience du personnel, ainsi qu'en matière d'infrastructure et de sécurité ;
- Convaincue que les nouvelles structures devraient accomplir leurs tâches de façon décente et sérieuse ;

Invite le Gouvernement,

- A présenter à la Chambre des Députés au plus tard 3 ans après la mise en vigueur de la loi y relative une évaluation du fonctionnement du nouveau modèle d'accueil.


F. Hetto-Gaasch


S. Andruck-Dwal


Hanson Martine